



Vu pour être arrêté en date du 4 MAI 2003
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISERE
Grenoble, le 4 MAI 2003

Pour Copie Certifiée Conforme
Commune de ST-MURY-MONTEYMOND
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

Philippe BUGUELLOU
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond topographique)
Arick COUSINARD

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	M, m : marécages
Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones de contraintes faibles	V, v : ravinelements et ruissellements sur versant
Zones sans contrainte spécifique	G, g1, g2, g3, gs : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale
----- Limite de la zone d'étude
- - - - - Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

SCAN EDR © IGN 99